

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 93;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21222_t1_0093_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

qu'ils s'unissent à elles et profitent de ses mesures qui ne sont que pour les amis du peuple victimes de l'oppression; elles suivront la Convention nationale dans son attitude fière contre les faux patriotes et les frippons, et s'il s'élevait encore des factions sur le sol de la liberté, la Convention seule sera leur guide, elles se réunissent à elles pour les anéantir.

L'on voudrait rappeler cette terreur funeste qui faillit à perdre la liberté; mais la terreur est pour les esclaves, c'est l'arme des tyrans, ce fut celle de Robespierre. Il ne faut aux hommes libres que cette justice sévère qui laisse la paix dans les cœurs vertueux et poursuit le crime dans ses derniers réduits.

Poursuivés, Représentans, une aussi belle carrière, restés avec fermeté au poste où vous avez placé la volonté du peuple. Vous avez un attentat à punir, celui commis en la personne du vertueux Tallien. Recherchés les coupables, qu'ils soient livrés à la vengeance des lois: maintenus dans toute sa force le gouvernement révolutionnaire d'où dépend le salut de la patrie. Le peuple met toute sa confiance dans vos décrets, il est assuré que vous le sauverez, soyez sur qu'il vous soutiendra et secondera vos efforts; et les membres de cette société presque tous adonnés à l'agriculture, jurent de convertir s'il le faut, en armes le dernier fer de leurs charrues pour protéger la représentation nationale, et maintenir le respect dû à ses lois.

Vive la République! vive la Convention!

DUPLESSIS, *président*,
MANGIN, EPOPE, *secrétaires*.

18

Les citoyens composant les sociétés populaires de Normanville [Seine-Inférieure]^a, **de Dangeau** [Eure-et-Loir]^b, **de Souvigny** [Allier]^c, **les administrateurs du district de Montagne-sur-Aisne** [ci-devant Sainte-Menehould, Marne]^d **et les citoyens composant le conseil général de la commune de Villeneuve-les-Genets** [Yonne]^e, **félicitent la Convention nationale sur la journée du 9 thermidor, sur son Adresse au peuple et l'invitent à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (53).

a

[*La société populaire de Normanville à la Convention nationale le 20 vendémiaire an III*] (54)

(53) P.-V., XLVIII, 63.

(54) C 325, pl. 1404, p. 14

Liberté, Égalité.

Guerre aux tyrans, gloire à la République.

Citoyens représentans,

Vous avez donc encore déjoué nos ennemis et sauvé la Patrie, votre active surveillance a scû triompher des complots monstrueux et des traîtres qui vous environnoient et dont le glaive de la justice a purgé le sol de la république, puissent leurs infames suppôts subir le même sort!

La société populaire de Normanville jalouse d'observer les lois, n'en connoit point qui puissent entraver la douce satisfaction qu'elle goûte à vous féliciter sur vos infatigables travaux d'où doivent naître la force et les vertus républicaines.

Le bonheur de la nation est la ou vous estes, restés, citoyens représentans à votre poste, achevez de détruire les restes impurs des traîtres et des intrigants qui, sous le masque de l'hipocrisie la plus caractérisée s'efforcent de corrompre les cœurs des généreux défenseurs de notre liberté, tandis que nous continuerons notre surveillance pour les écarter de notre sein.

Vive la république, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent dix-sept signatures.

b

[*La société populaire de Dangeau à la Convention nationale, le 16 vendémiaire an III*] (55)

Vivre libre ou mourir.

Citoyens Représentans,

Notre petite société composée de campagnards et de vrais sans-culottes, chez lesquels on trouve plutôt la naïveté que l'éloquence, n'a pour principes que l'amour de la patrie et la soumission aux lois; aussi ses séances ne sont entretenues que du soin de s'instruire et de s'entre exhorter au maintien et à l'exécution de vos décrets aux quels nous avons jurés un éternel attachement, ainsi qu'à la Convention, notre unique point de ralliement. Lequel serment, aucune faction nous fera violer par ces écrits qui circulent dans toute la République, et notamment celui intitulé: *Les Jacobins de Grenoble à la Convention nationale* qui nous a été également adressé.

Malgré nos foibles lumières, nous croyons apercevoir une lutte contre la Convention et par cette raison seule nous l'avons unanimement improuvé.

Nous osons nous flatter, que l'opinion indécise que nous y avons remarqués, n'a jamais été et ne sera jamais la notre; car notre unique

(55) C 325, pl. 1404, p. 17.